



MUNICIPALITÉ DE
**Saint-Pierre-
les-Becquets**

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité.

Jean-Lorrain Lafond donne **AVIS DE MOTION** qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé le règlement numéro 2023-270 concernant la tarification des services d'eau. Le projet de règlement est présenté aux élus et est disponible à la mairie.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, ch. C-47.1), une municipalité peut adopter des règlements en matière d'environnement;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, ch. F-2.1), une municipalité peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services et activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;

ATTENDU qu'il y a lieu d'établir une tarification pour les services de l'eau pour tout Établissement ou unité de Logement ainsi que pour les terrains non construits dans un secteur desservi par l'aqueduc.

En plus de la tarification prévue à l'article 6.1, les tarifs suivants sont imposés pour tout établissement non résidentiel muni d'un Compteur d'eau:

1. 0.00 \$ pour les premiers 2000 m3 d'eau consommé annuellement;
2. 1.50 \$ pour plus de 2000 m3 jusqu'à concurrence de 5000 m3 d'eau consommé annuellement;
3. 2.50 \$ pour plus de 5000 m3 d'eau consommé annuellement;

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, 110, rue des Loisirs, Saint-Pierre-les-Becquets (Québec), aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Pierre-les-Becquets, ce 7 novembre 2023.

Martine Lafond,
directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Sainte-Sophie-de-Lévrard, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 18 h 30, le vingtième jour du mois de novembre deux mille vingt-trois, à chacun des endroits suivants, savoir : bureau municipal et bureau de poste.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20 novembre 2023.

Martine Lafond,
directrice générale et greffière-trésorière